

Ville de Mont de Marsan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 Mars 2022

Numéro :2022/03/30

Nombre de conseillers en exercice : 35

Par suite d'une convocation en date du 24 Mars 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis en salle du Conseil Municipal, le 30 Mars 2022 à 19 h 00 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Sont présents :

M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Christophe HOURCADE, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, Mme Delphine LE BLANC (à partir du point n°5), M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Benoît PARRINE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe DE MARNIX, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme Claudie BREQUE,
Mme Catherine PICQUET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme Pascale HAURIE,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
Mme Marie-Pierre GAZO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Eliane DARTEYRON,
Mme Céline PIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Françoise CAVAGNE,

Absents :

Mme Delphine LE BLANC, Conseillère Municipale (jusqu'au point n°4)
M. Hicham LAMSIKA, Conseiller Municipal,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mathis CAPDEVILLE, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Délibération N°01

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2022,

Délibération N°02

A été informé de l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal conformément à l'article L. 2123-24-1-1 Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibération N°2022030031 (n°03)

A l'unanimité, approuve les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2021,

Délibération N°2022030032 (n°04)

Par 26 voix pour, 6 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE), 1 abstention (M. Benoît PARRINE), M. le Maire ne prenant pas part au vote, approuve les résultats du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville conformes à ceux du compte de gestion 2021, et par 32 voix pour, 1 abstention (Benoît PIARRINE), approuve les résultats du compte de administratif 2021 des budgets annexes « PRU », « ZAC », « Crématorium », « Régie Municipale des Fêtes et Animations », « Parcs et Stationnement », « Self Bosquet », « PFM », « Géothermie » conformes à ceux du compte de gestion 2021,

Délibération N°2022030033 (n°05)

Par 28 voix pour, 6 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Céline PIOT), approuve l'affectation des résultats 2021 du budget principal et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021 des budgets annexes « PRU », « ZAC », « Crématorium », « Parcs et Stationnement », « Géothermie »,

Délibération N°2022030034 (n°06)

Par 27 voix pour, 7 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Benoît PARRINE), adopte le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville, par voix 33 pour, 1 abstention (M. Benoît PIARRINE), adopte le budget primitif 2022 des budgets annexes »PRU », « ZAC », « Self Bosquet », « Régie des Fêtes et Animations », « Parcs et Stationnement », « Crématorium », « Géothermie », et par 27 voix pour, 6 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE) et 1 abstention (M. Benoît PARRINE), adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « PFM » de la Ville,

Délibération N°2022030035 (n°07)

A l'unanimité, approuve la fixation des taux de fiscalité pour 2022 comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 37,60 %
- taxe sur le foncier non bâti : 35,80 %

Délibération N°2022030036 (n°08)

A l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour 2022 d'un montant de 1 326 000 € ,

Délibération N°2022030037 (n°09)

A l'unanimité, approuve le virement en une seule fois de subventions d'équilibre du budget principal vers certains budgets annexes, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2023, dans la limite des sommes indiquées ci dessous afin de couvrir les dépenses de fonctionnement propres à ces budgets :

- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Régie des Fêtes » : 450 000 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAC » : 340 261,66 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « PRU » : 450 000 €

Délibération N°2022030038 (n°10)

A l'unanimité, approuve la création des provisions pour créances douteuses aux budgets annexes des pompes funèbres municipales et du crématorium,

Délibération N°2022030039 (n°11)

Prend acte de la liste de présentation des créances éteintes du budget annexe de la régie municipale « chauffage urbain-géothermie »,

Délibération N°2022030040 (n°12)

A l'unanimité, approuve la création des provision pour gros entretien au budget annexe «service chauffage urbain-géothermie»,

Délibération N°2022030041 (n°13)

A l'unanimité, approuve la réalisation du projet de végétalisation et d'équipement de mobilier urbain du parking faisant face au lycée Despiau sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville,

Délibération N°2022030042 (n°14)

A l'unanimité, approuve l'avenant à la convention de fonds de soutien n°16214001927SFILRAE,

Délibération N°2022030043 (n°15)

A l'unanimité, Mme Chantal PLANCHENAUULT ne prenant pas part au vote, décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2022,

Délibération N°2022030044 (n°16)

A l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement à l'Amicale des Fêtes et Quartiers d'un montant de 47 500 €,

Délibération N°2022030045 (n°17)

A l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement au C.O.S.S. d'un montant de 14 800 € et une subvention de 37 610 € au titre de la mise à disposition de personnel et de facturer à ladite association un montant de 37 610 € correspondant aux frais de mise à disposition du personnel municipal, semestriellement,

Délibération N°2022030046 (n°18)

A l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement à l'Association Orchestre Montois d'un montant de 40 000 €,

Délibération N°2022030047 (n°19)

Par 33 voix pour, 1 voix contre (Benoît PIARRINE), approuve le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de la commune de l'emprise du parking public des arènes concernée par l'opération (659 m²) pour le projet de la Maison des Cultures Locales,

Délibération N°2022030048 (n°20)

Par 33 voix pour, 1 abstention (Benoît PIARRINE), approuve le renouvellement de l'adhésion de la ville de Mont de Marsan à l'association « Esprit du Sud 40 » et prend acte des statuts et de la charte « Esprit du Sud »,

Délibération N°2022030049 (n°21)

Par 27 voix pour, 7 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Benoît PARRINE), approuve le renouvellement des conseils de quartiers montois ainsi que la charte et précise que des crédits seront alloués chaque année au budget de 2022 à 2025,

Délibération N°2022030050 (n°22)

A l'unanimité, approuve la réalisation du projet d'anneau cycliste sur le site du stade du Harbaux, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et décide d'inscrire en section investissement la somme de 753 025€ HT conformément à l'estimation des travaux,

Délibération N°2022030051 (n°23)

A l'unanimité, approuve la convention pour l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux de construction du gymnase de la base aérienne 118,

Délibération N°2022030052 (n°24)

A l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement à l'ESM d'un montant de 98 000 € et de facturer à ladite association pour un montant de 3 690 € les frais de mise à disposition du personnel municipal,

Délibération N°2022030053 (n°25)

A l'unanimité, approuve a désignation de Monsieur Philippe MONDINAT au poste de directeur de la régie municipale « chauffage urbain - géothermie » de Mont de Marsan à compter du 1^{er} mai 2022,

Délibération N°2022030054 (n°26)

A l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour,

Fin de séance à 22 h 09.

Fait à Mont de Marsan,
Le 1^{er} Avril 2022

Le Maire,
Charles DAYOT.

